

Municipalité La Rédemption.

Lundi le trois (3) décembre 2018 se tenait à 20H00 au Centre municipal Viateur Labonté la séance ordinaire du conseil municipal de La Rédemption.

Étaient présents, madame Sonia Bérubé, mairesse, mesdames les conseillères Manon Landry et Myriam Morissette; messieurs les conseillers, Steeve Soucy, André Fournier, Raynald Bérubé et Simon Chassé.

Madame Caroline Lapointe, directrice générale, était aussi présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. **Accueil**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux citoyens présents et procède à la lecture de l'ordre du jour.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour** **Résolution # 18-179**

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

3. **Lecture et adoption du procès-verbal** **Résolution # 18-180**

Étant donné que chacun des membres du Conseil a reçu la copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre et de la séance extraordinaire du 19 novembre, la directrice générale demande une dispense de lecture. Sur une proposition de Myriam Morissette, appuyé par Raynald Bérubé, il est résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbal avec une mention au point 3 de la séance extraordinaire du 19 novembre que Mme Myriam Morissette n'est pas d'accord pour faire les travaux immédiatement.

4. **Tetra-Tech, mise au normes de l'eau potable, 30 816,20 \$** **Résolution # 18-181**

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité de payer la facture 60590412, à Tetra-Tech, au montant de 30 816,20 \$, pour la surveillance au chantier dans le projet de mise aux normes de l'eau potable.

5. **Transport Martin Alain inc., 12 834,18 \$** **Résolution # 18-182**

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon Chassé et unanimement résolu de payer la facture 2482 à Transport Martin Alain inc. au montant de 12 834,18 \$ pour l'achat d'abrasif pour l'hiver 2018-2019.

6. **Usinage Mobile Lambert, 4 919,18 \$**
Résolution # 18-183

Il est proposé par Simon Chassé, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de payer la facture 845, à Usinage Mobile Lambert, au montant de 4 919,18 \$, pour l'installation d'un convoyeur à sel sur le Western Star 2000 ainsi que des travaux de machinage des grattes à neige.

7. **Groupe Michel Leclerc, décompte progressif # 2,**
303 862,99 \$
Résolution # 18-184

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité de payer le décompte # 2, à Groupe Michel Leclerc inc., au montant de 303 862.99 \$, pour la mise aux normes des installations de productions d'eau potable. Cette facture sera payée à même l'emprunt accordé par le MAMOT.

8. **DG3A Architecture, 12 141,36\$**
Résolution # 18-185

Il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Simon Chassé et résolu à l'unanimité de payer la facture 4562, à DG3A Architecture au montant de 12 141.36 \$, pour les plans et devis du garage municipal.

9. **Centre du camion J.L. inc. 17 531.11\$ (15 812.50\$)**
Résolution # 18-186

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu de ne pas payer la facture 9288 au montant de 17 531.11 \$ à Centre du Camion J.L. et de renégocier avec le fournisseur.

10. **Acceptation des comptes**
Résolution # 18-187

Il est proposé par Simon Chassé, appuyé par Myriam Morissette, et résolu à l'unanimité de payer les comptes au montant de 36 947,63 \$.

11. **Demande d'aide financière discrétionnaire**
Résolution # 18-188

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité par le conseil de demander une aide financière de 100 000 \$ à Monsieur Pascal Bérubé, député, à même son enveloppe discrétionnaire, pour effectuer le reprofilage des fossés, au cours de l'année 2019, pour plusieurs routes à la charge de la municipalité qui se détériorent à vue d'oeil, soit le rang 7 et 8, la route Melucq, le rang 6 et le rang 2.

12. Calendrier des séances 2019

Conformément à l'article 148 du Code Municipal du Québec, le conseil municipal est tenu d'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2019, en conséquence, il est proposé par Raynald Bérubé, appuyé par Manon Landry, et unanimement résolu d'adopter le calendrier ci-dessous:

Lundi le 14 janvier 2019, 20h00*
Lundi le 4 février 2019, 20h00
Lundi le 4 mars 2019, 20h00
Lundi le 1^{er} avril 2019, 20h00
Lundi le 6 mai 2019, 20h00
Lundi le 3 juin 2019, 20h00
Lundi le 8 juillet 2019, 20h00 *
Lundi le 5 août 2019, 20h00
Lundi le 9 septembre 2019, 20h00 *
Lundi le 7 octobre 2019, 20h00
Lundi le 4 novembre 2019, 20h00
Lundi le 2 décembre 2019, 20h00

* ce jour n'est pas le premier lundi du mois

13. Installation système ORCA Résolution # 18-189

Il est proposé par Steve Soucy, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de procéder à l'installation du système ORCA (gestion éco-logique de véhicules) sur les véhicules suivants: le Western Star 2000, le chargeur John Deere 624H 1999 et le Chevrolet Silverado 2008, par Télécommunications de l'est, au coût de 120.00\$ par mois et d'y ajouter les frais d'installation estimé à 711.00\$ avant les taxes applicables.

14. Demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipements Résolution # 18-190

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le biais du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), a mis en place un programme de subvention afin de susciter les démarches de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE la MRC désire se prévaloir de ce programme pour le département d'incendie pour l'achat d'un camion et réaliser une étude pour optimiser les services incendies sur l'ensemble de son territoire.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par Manon Landry et résolu à l'unanimité :

QUE la Municipalité de La Rédemption désigne la MRC de La Mitis responsable du projet et autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au MAMOT dans le cadre du programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

15. Comité local Municipalité amie des aînés (MADA)
Résolution # 18-191

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide financière déposée par la MRC de La Mitis au Secrétariat aux aînés pour l'élaboration d'une démarche collective MADA a été acceptée;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée entre la MRC et la Ministre stipule que chaque municipalité adoptera une résolution qui autorise la création d'un comité local avec un mandat clair;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté les résolutions 17-09-246 et 18-07-197 afin qu'une démarche MADA soit effectuée dans la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Myriam Morissette, appuyé par André Fournier et résolu à l'unanimité d'autoriser la création du comité local MADA de La Rédemption composé de:

- Gratiennne Lévesque, représentante de la communauté;
- Carmen Morisset, représentante de la communauté;
- Jocelyn Audit, représentant de la communauté;
- Guylaine Ayotte, représentante de la communauté ainsi que;
- Manon Landry, l'élue responsable du dossier « aîné » désigné par le conseil municipal.

Ce comité aura pour mandat de :

- participer à la démarche MADA au niveau local et à la consultation citoyenne;
- participer à l'élaboration de la politique MADA de la municipalité en tenant compte des diverses réalités présentes dans le milieu;
- approuver le portrait et le plan d'action municipal;
- déposer au conseil municipal les résultats et le plan d'action;
- faire la promotion du « vieillissement actif » dans toutes les sphères d'action ou de décision de la communauté.

16. Création d'un service des loisirs intermunicipale
Résolution # 18-192

Considérant que les municipalités sont appelées à fournir des services de plus en plus diversifiés;

Considérant que la santé, la qualité de vie et le développement communautaire et territorial sont au cœur des préoccupations municipales.

Considérant que la majorité des municipalités rurales qui se sont distinguées ont réussi grâce à la mobilisation de leur communauté, souvent dans des projets à caractère récréatif, sportif, culturel ou social.

Considérant que la capacité de concertation des forces vives du milieu a notamment permis à ces communautés de s'attaquer à des problématiques sociales et économiques pour se revitaliser et se développer.

Considérant que l'augmentation de l'offre en loisir augmente d'autant la mobilisation, la concertation et la qualité de vie des citoyens.

Considérant que la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal est un choix judicieux pour les municipalités qui veulent se donner des services de qualité à moindres coûts.

Pour ces motifs, il est proposé par Myriam Morissette, appuyée par Simon Chassé et résolu à l'unanimité que la municipalité de La Rédemption adhère au projet de création d'un service des loisirs intermunicipale et autorise madame Sonia Bérubé mairesse et madame Caroline Lapointe, directrice générale, à signer le "protocole portant sur l'utilisation commune d'une ressource humaine en loisir" entre les municipalités de La Rédemption, Sainte-Jeanne-d'Arc et Sainte-Angèle-de-Mérici.

Que la municipalité de La Rédemption désigne la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici comme fiduciaire du projet et autorise celle-ci à déposer les demandes de subvention et à signer les protocoles d'entente nécessaires à la réalisation du projet.

17. Demande de dons École du Mistral
Résolution # 18-193

Il est proposé par Manon Landry, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité de verser à l'école du Mistral la somme de 50\$ en don pour l'album des finissants 2019.

18. Demande de gratuité de salle et de don
Résolution # 18-194

Il est proposé par Simon Chassé, appuyé par André Fournier et résolu par le conseil de prêter gratuitement la salle le 24 décembre 2018 pour la fête pour les personnes seules organisée par le comité Partage et de verser la somme de 50 \$ en don.

19. Service première ligne 2019
Résolution # 18-195

Il est proposé par Simon Chassé, appuyé par Raynald Bérubé et résolu à l'unanimité de ne pas renouveler le service première ligne pour l'année 2019.

20. Divers

21. Période de questions

22. Prochaine séance

Séance extraordinaire le 17 décembre 2018 à 18h30.
Séance ordinaire le 14 janvier 2019, 20h00.

23. **Levée de la séance**
Résolution # 18-196

Après la période de questions, il est proposé par Manon Landry, appuyé par Steve Soucy et résolu à l'unanimité la levée de la séance à 20 h 40.

Sonia Bérubé
Mairesse

Caroline Lapointe
**Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

Je, Sonia Bérubé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.